

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mars 2026

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11
- en exercice :	10
- qui ont pris part à la séance :	10
- votants	10

Date de convocation : 05/03/2026

Date d'affichage : 05/03/2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le neuf mars deux mil vingt-six à 19 h 15.

Présents :

Mmes ARSAC Pascale – Mme PERRIN Marie-Josèphe - RENARD Brigitte -
 Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien - COEUILLET
 Christophe – DI BENEDETTO Vincent - Mr VERNERET Jacques

Secrétaire de séance :

Mme RENARD Brigitte

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 du budget de la commune M57

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'année 2025 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

EN FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 CUMULE **247 158,69 €** Excédent

EN INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 CUMULE **- 85 369,14 €** Déficit

Restes à Réaliser DEPENSES M57	21 600,00 €
Restes à Réaliser RECETTES M57	50 200,00 €
EXCEDENT financement Restes à Réaliser M57	28 600,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT **- 56 769,14 €**

Pour couvrir ce déficit d'investissement, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

-Affectation complémentaire en réserves : compte 1068	56 769,14 €
-Affectation du résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) (soit 247 158,69 € - 56 769,14 €)	190 389,55 €

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mars 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme présenté,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à inscrire ces affectations sur le Budget Primitif 2026 de la commune M57.

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.



Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL